



# RÈGLEMENT

---

## PRÉAMBULE

Créé à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation ABPI, le Prix Fondation ABPI a vocation de soutenir et d'encourager les jeunes artistes dans leur travail de création et de les récompenser pour leur engagement et leurs qualités professionnelles.

Il distingue un ou plusieurs créateurs pour un projet artistique, tour à tour dans le domaine des arts plastiques, de la musique ou des arts de la scène, selon un thème donné.

Le Prix Fondation ABPI est attribué tous les deux ans.

## LE PRIX

1. L'édition 2025 est dédiée à la photographie originale.
2. La dotation de ce concours est de
  - 1<sup>er</sup> Prix : 5'000 CHF
  - 2<sup>e</sup> Prix : 2'000 CHF
  - 3<sup>e</sup> Prix : 1'000 CHF
3. Le Prix Fondation ABPI est remis au.à la lauréat.e lors d'une cérémonie au siège de la Fondation, le vendredi 10 octobre 2025.
4. L'œuvre primée, ainsi que celles retenues lors de la sélection finale feront l'objet d'une exposition à la Galerie de la Fondation du 11 au 24 octobre 2025.

## THÈME 2025

Le thème du PRIX FONDATION ABPI pour l'édition 2025 est :

**« ROUGE D'ICI ET D'OUTRE-AILLEURS »**  
**Comment composer, décomposer ou recomposer avec la symbolique du rouge**

## TYPE D'ŒUVRES ADMISES

1. Photographie originale.
2. **Dimensions pour la sélection :**  
Tirage jet d'encre ou laser sur papier A4 + une version numérique comportant le nom de l'auteur et le titre de la photo.
3. **Dimensions pour les finalistes** (les finalistes seront avisés personnellement)  
Tirage final 100 x 70 cm, sous cadre, prêt à accrocher.

## LES CANDIDAT.ES

1. Le.la candidat.e doit être âgé.e entre 20 et 30 ans.
2. Le formulaire de candidature est disponible sur le site [www.abpi.ch](http://www.abpi.ch) ou auprès du bureau de la Fondation ABPi.
3. Le dossier de candidature doit contenir :
  - Lettre de motivation décrivant le parcours, la démarche et le projet artistique présenté par rapport au thème donné.
  - Curriculum vitae
  - Copie d'une pièce d'identité
  - Présentation de création(s) déjà réalisée(s)
4. Le dossier de candidature est à adresser, avant le 30 avril 2025 à la Fondation ABPi, Maupas 8bis, 1004 Lausanne, ou via le site [www.abpi.ch](http://www.abpi.ch).
5. Seuls les dossiers complets seront traités par le jury.
6. Les candidat.es sélectionnés sur dossier seront désigné.es et contacté.es dans le courant du mois de mai 2025.
7. Le dépôt des œuvres sélectionnées sera effectué d'ici le 31 août 2025, à la Fondation ABPi pour les délibérations du jury.

## LE JURY

1. Le jury est composé des membres du Conseil de Fondation et d'un ou deux artistes reconnus dans la catégorie artistique qui fait l'objet du concours.
2. Le directeur artistique de la Fondation est le président du jury.
3. Le jury se réunit pour une séance de présélection. Il se prononcera sur un nombre restreint de travaux nominés en vue de la sélection finale.
4. Les critères de sélection se fondent sur la qualité et l'originalité du projet.
5. Les œuvres seront jugées de manière anonyme.
6. La décision finale du jury sera communiquée par écrit au.lauréat.e, ainsi qu'aux candidats.es. La décision du jury est sans appel. Aucun recours, ni demande de justification ne sont admis.
7. La Fondation ABPi se réserve le droit de mentionner le projet lauréat et les œuvres retenues pour la sélection finale sur son site Internet et ses réseaux sociaux.
8. Le droit suisse, l'exclusion des règles de conflit de lois, est seul applicable. Le for est à Lausanne.

Lausanne, le 10 janvier 2025

Prix Fondation ABPi  
Le président du Conseil de Fondation